



PROJET PEDAGOGIQUE

ACCUEIL PERISCOLAIRE de GIERES 2025-2026

Présentation de la structure d'accueil

La ville de Gières possède 2 écoles maternelles et 1 école élémentaire. D'un point de vue géographique, l'école élémentaire et la maternelle s'y attenant, sont situées plutôt au centre du bourg. La seconde maternelle est plus excentrée côté Ouest de la ville. Cette dernière déménagera pour un nouveau bâtiment à la rentrée scolaire 2026, de l'autre côté de la ville, plus proche du bassin de vie qui augmente avec les nouvelles constructions.

Dans chacune des écoles, un accueil périscolaire est en place matin/midi et soir.

Public accueilli

Tous les accueils sont ouverts toute l'année (sauf cas exceptionnel) pour les enfants scolarisés dans une des écoles publiques de la ville à partir de leur entrée à l'école.

Pour les enfants de maternelle, il est demandé aux familles de ne pas inscrire leur enfant à toutes les tranches horaires d'accueil. L'amplitude horaire pour les petits ne doit pas être supérieure à 10h (7h30-17h30 ou 8h30-18h30).

Objectifs pédagogiques généraux et opérationnels

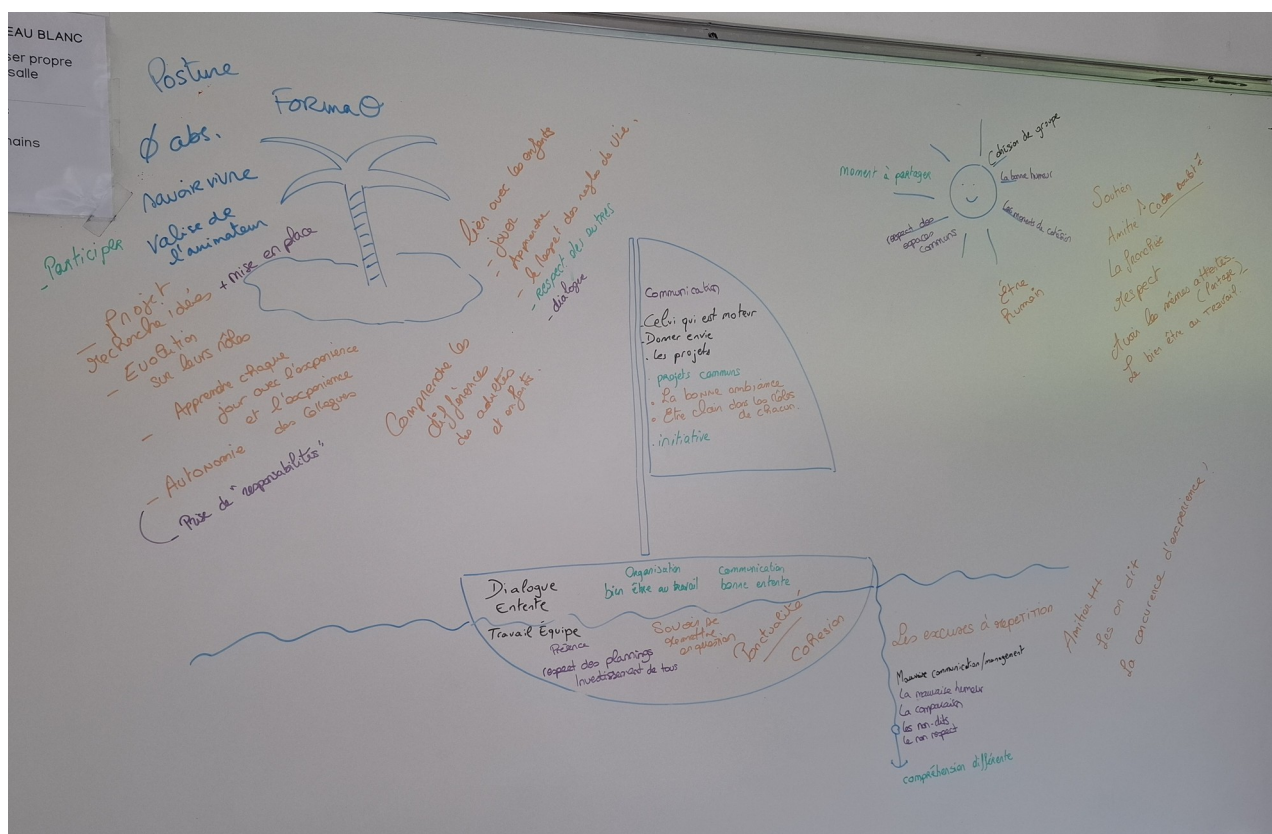
La volonté est de maintenir la démarche qualité pour que les accueils périscolaires soient des temps éducatifs à part entière. Il s'agit également de moments de coupure, de découverte, de loisirs ou de détente qui s'inscrivent pleinement dans le déroulement de la journée de l'enfant. Ce sont également des temps d'écoute, d'échange et d'entraide.

Pour assurer la réussite de ces temps particuliers, un certain nombre de conditions doivent être réunies quel que soit l'âge de l'enfant. Ces conditions, qui ne sauraient être en contradiction avec les autres temps de l'enfant dans l'école, s'inscrivent dans le Projet Educatif de Territoire (PedT), dont les objectifs sont rappelés ci-dessous :

- **Encourager le mieux vivre ensemble et la citoyenneté**
- **Assurer la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant**
- **Favoriser l'épanouissement de chaque enfant, quelle que soit sa situation**

Document en annexe

Pour les accueils périscolaires spécifiquement, des objectifs sont élaborés en début d'année scolaire, avec un travail entre référents en amont de la journée de préparation,



proposée la veille de la rentrée scolaire à l'ensemble des équipes.

Résultat du travail des équipes lors de la réunion de rentrée.

1- Renforcer les liens avec les enfants pour créer une confiance mutuelle.

- Jouer avec les enfants lors des animations proposées
- Être en mesure de faire respecter les règles de vie commune justes et appropriées.
- Instaurer le respect envers les autres et envers soi-même
- Créer les conditions du dialogue facilité

2- Renforcer le rôle d'animateur

- En tant qu'animateur, être présent et responsable
- En tant qu'animateur, être un modèle, un exemple dans son langage, ses gestes, sa réflexion.
- En tant qu'animateur, savoir prendre du recul sur les situations
- En tant qu'animateur, évoluer grâce à l'expérience acquises et le partage des expériences des autres adultes.
- En tant qu'animateur, je propose des animations, je les mets en place, je les fais vivre.
- Participer aux formations proposées par la collectivité.

3- Apprendre et favoriser la vie en collectivité ainsi que respecter les lieux de vie

- Instaurer des règles de vie et veiller à ce qu'elles soient appliquées.
- Se respecter soi-même et les autres en vivant ensemble avec nos différences d'origine ethnique et/ou sociales.
- Respecter le matériel collectif et les locaux.
- Laisser les enfants choisir leurs activités.
- Apprendre l'hygiène.

4- Développer l'apprentissage de l'autonomie :

- Accompagner l'enfant vers l'autonomie lors des repas (débarrasser, se servir seul, sensibilisation au goût).
- Permettre aux enfants d'être acteurs de leurs loisirs et participer au rangement et à la préparation de leurs activités.
- Permettre aux enfants de ne rien faire ou de pratiquer leurs activités de façon autonome avec un animateur présent mais plus en retrait.

5- Pratiquer des activités adaptées aux notions de « loisir court » et « d'activité ludique » :

- Écouter les envies et les demandes des enfants en instaurant des discussions régulières.
- Mettre en place des activités en proposant diverses approches pédagogiques (scientifique, artistique, ludique, pragmatique...).

6- S'adapter au rythme de vie de l'enfant :

- Respecter au mieux les rythmes de chacun.
- Satisfaire leur besoin de détente, de pause, de repos en proposant des activités adaptées.
- Aménager les espaces en fonction des besoins et des siestes.

7- Accueillir les enfants malades ou porteurs de handicap :

- Rendre les temps périscolaires inclusifs à l'ensemble des enfants.
- Rencontrer les famille, l'enseignant(e) et trouver le rythme adapté ainsi qu'une continuité éducative entre « la maison, l'école et les temps périscolaires ».
- Aménager des espaces adaptés et se munir de matériel spécifique si besoin.
- Proposer des activités réalisables par et pour tous.

8- Sensibiliser à l'environnement et au Développement Durable :

- Entretenir les petits potagers sur les sites et jardiner ensemble.
- Trier les déchets alimentaires.
- Respecter l'environnement.

Les locaux de la structure

L'école René Cassin Elémentaire, est constituée de deux bâtiments, qui regroupent au total 15 classes et une classe Ulis. Dans les locaux scolaires, une salle mutualisée permet d'avoir un espace calme et éloigné du bruit pour certaines activités du soir. La cour est l'espace de jeux des enfants. Pour le temps méridien, une annexe est ouverte au sein de la Résidence Autonomie Roger Meffreys. 2 classes y vont avec un roulement tous les 3 mois.

L'école René Cassin Maternelle est composée de 4 classes, une salle de motricité et un grand hall avec coin bibliothèque. Seules les classes ne sont pas utilisées pendant le temps périscolaire.

Les 2 écoles sont reliées par une classe, une salle d'animation et le bureau des référents périscolaires. La salle d'animation est l'ancienne cantine, ce qui permet de un espace abrité.

Les 2 écoles René Cassin possèdent un restaurant scolaire commun, situé dans la cour maternelle. Celui-ci est composé de 2 salles distinctes pour séparer les services maternelle et élémentaire.

L'école maternelle Georges Argoud-Puy est composé de 4 classes, d'un grand hall avec coin bibliothèque et d'une salle de motricité. Le restaurant scolaire est rattaché au bâtiment scolaire. Ce bâtiment est très ancien mais reste fonctionnel. Il est voué à la destruction après l'ouverture de la nouvelle école et la réhabilitation de l'espace périscolaire/centre de loisirs.

	ECOLE ELEMENTAIRE RENE CASSIN 2 Rue de l'Isère 38610 Gières	ECOLE MATERNELLE RENE CASSIN Chemin Rose valland 38610 Gières	ECOLE MATERNELLE GEORGES ARGOUD PUY 29 Rue de la Fontaine 38610 Gières
matin	7h45-8h30		7h30-8h10
midi	11h30- 13h30		11h10-13h20
Petit accueil	16h20-17h30		16h10-17h30
Grand accueil	16h20-18h30		16h10-18h30 à René Cassin

L'équipe d'encadrement

Tous les accueils sont déclarés auprès des services de la SDJES, le taux d'encadrement de 1/18 enfants en élémentaire et 1/14 en maternelle doit être respecté. Chaque site est managé par un référent diplômé BPJEPS et d'une adjointe BAFD pour l'élémentaire.

René Cassin Elementaire:	René Cassin Maternelle :	Argoup Puy maternelle
1 référente BPJEPS 1 référente BAFD 9 animateurs BAFA + 8 soir 3 animateurs qui partent en formation BAFA en février 2026 + soir 4 animateurs non diplômés + 2 soir 1 animateur BPJEPS + soir 1 animateur STAPS +soir 4 aesh (STAPS, moniteur éducateur, BAFA)	1 référent BPJEPS 3 animateurs BAFA + 2 soir 3 atsem CAP petite enfance 2 Animateurs non diplômés + 1 soir	1 référente BPJEPS 3 animateurs BAFA + 1 soir 4 atsem CAP petite enfance 4 animateurs non diplômés + 2 soir

Un livret « de l'animateur » est remis à chaque nouvelle embauche. Ce livret récapitule ce qui est attendu des animateurs tant en savoir-faire qu'en savoir-être. *Document en annexe.*